

# TERRITOIRES DE FAUNE SAUVAGE Label bon sens

**L**e 29 juin dernier, la commune de Bouchemaine (photos) au cœur du Maine-et-Loire a accueilli – sous l'égide de la Fondation François-Sommer, la Fédération nationale des chasseurs, l'Office français de la biodiversité et la European Landowner's Organization – les 2<sup>es</sup> Rencontres du label Territoire de faune sauvage, initiative qui ne cesse de faire des émules auprès de propriétaires passionnés par leur terroir.

par **Louis-Jean Nicolazo de Barmon**

**La genèse de cette singulière** et non moins essentielle initiative commence par l'émergence, en 1972, d'une association britannique appelée la European Landowner's Organization (ELO), qui va se dupliquer en France grâce aux médiations de différentes institutions dans le monde de la chasse et de la protection des environnements, au premier chef desquelles la Fondation François Sommer, la Fédération nationale des chasseurs et l'Office français de la biodiversité (OFB).

Grâce à la synergie de ces acteurs, le label va pouvoir être proposé aux propriétaires terriens et/ou à leurs gestionnaires, ainsi qu'à des associations, entreprises ou groupements forestiers, mais également à des propriétaires publics comme à des collectivités territoriales entre autres. Qu'en est-il de ce sésame? Comme me l'a expliqué sur place Alexandre Chavey, le coordinateur du label, celui-ci « permet aux propriétaires de s'engager sur cinq ans, dans la préservation et la mise en valeur de leur territoire qu'ils soient agricole, forestier ou en zone humide, par exemple, avec la mise en place de bocage, de taille parcellaire n'excédant pas les cinq hectares, mais également pour favoriser le biopâturage ou l'agro-environnement ».

**Le label vient également** valoriser une reconnaissance pour le propriétaire, comme me l'a souligné Alban de Loisy, directeur de la Fondation François Sommer: « Il n'est pas une certification ISO, il s'inscrit dans un temps plus long qui permet aussi de prendre soin de ce que nous voulons transmettre à nos enfants, il apporte une crédibilité à l'engagement des propriétaires et leur dit ce que vous faites va dans le bon sens. » Pour François Omnes, chef du

service usages et gestion de la biodiversité, « il permet de faire adhérer, nous l'espérons, la majorité de la société aux enjeux de la biodiversité, à accompagner la gestion d'un territoire en bon père de famille, l'OFB s'engage à soutenir les acteurs comme les fédérations départementales de chasse et la Fondation François Sommer dans cette action commune. »

**L'intention du label est claire**, responsabiliser les propriétaires et susciter chez eux le désir d'agir dans leur intérêt, mais également dans celui des générations futures et donc en direction du bien commun.

pouvoirs publics afin d'œuvrer de concert à la préservation d'une multitude de paysages qui constituent l'identité de notre patrie charnelle. Pierre Justeau, le président de la Fédération des chasseurs des Pays de la Loire, a soutenu à ce sujet que les fondements de ce label sont « tout le contraire de l'écologie punitive, parce qu'il agit comme un levier pédagogique auprès des territoires, de leurs faunes et de leurs flores ».

**La journée s'est ensuite déroulée** avec la remise du label à huit lauréats, dont le propriétaire du Domaine de la Pie Garreau d'une surface de 58 hectares, que j'ai pu visiter et qui m'a expliqué avec émotion que « c'est un label de passion, on ne peut pas dissocier la faune de la flore, pour préserver la nature, il faut connaître son territoire, savoir ce que j'ai dans cette prairie, dans cet étang... ».

Quant au propriétaire du Domaine de Bois Landry, récipiendaire du label l'année précédente, il a expliqué que « le label lui a permis de crédibiliser son modèle de gestion, qu'il y a une vraie cohérence entre les valeurs de la charte et les adhérents ».

**Une question non pas subsidiaire** était posée et qui n'a, pour l'heure, pas de réponse, à savoir, la possibilité de subsides destinés à l'endroit des propriétaires labélisés, comme cela est déjà le cas dans certains pays européens. Mais qui en serait l'expéditeur?

Dans une ambiance enthousiaste et fraternelle, les discussions sur les mesures de conservation se sont poursuivies sans jamais s'éloigner d'un aspect fondamental et qui nous est tous cher: comment préserver plus avant la diversité d'une beauté à la française? La raison de cette question qui s'attache à notre art de vivre, Stendhal l'expliqua ainsi: « La Beauté n'est que la promesse du bonheur. » ■

◆ Pour aller plus loin [territoiresdefaunesauvage.com](http://territoiresdefaunesauvage.com)



En France aujourd'hui, le label est porté par quarante-cinq territoires allant de 11 à plus de 1 000 hectares, et dont les propriétaires sont à 84 % privés. Il est nécessaire de comprendre qu'il permet également de partager des connaissances entre les premiers acteurs de terrains que sont les propriétaires eux-mêmes, leurs gestionnaires, les associations et